

RÉPARTITION DES INTERNES

SPÉCIALITÉS

Mardi 15 mars 2016

PSYCHIATRIE

09h00 – internes ayant 7 et 6 semestres d'ancienneté validés *

09h30 – internes ayant 5 et 4 semestres d'ancienneté validés *

10h15 – internes ayant 3 semestres validés *

11h30 – internes ayant de 2 et 1 semestres validés *

fin : 12h30

SANTE PUBLIQUE

13h30 - Internes ayant de 7 à 1 semestre(s) d'ancienneté validés*

MEDECINE DU TRAVAIL

14h00 - Internes ayant de 7 à 0 semestre(s) d'ancienneté validés*

PEDIATRIE

15H00 - Internes ayant 7 à 5 semestre(s) d'ancienneté validés*

16H00 - Internes ayant 4 à 1 semestre(s) d'ancienneté validés*

17h00 - Fin

(*) *semestres d'ancienneté validés au 1^{er} mai 2016.*

N.B. : Si vous effectuez votre choix par procuration :

La personne qui vous représentera devra être munie d'une procuration sur papier libre, d'une pièce d'identité vous concernant (ou photocopie) et de sa pièce d'identité.

Lieu :

FACULTE DE MEDECINE

Henri Warembourg

Pôle FORMATION - LILLE